

Infomairie



Retrouvez vos infos :

errouville.mairie54.fr

DECRET n° 2020-1262 du 16 octobre 2020

- 1** Obligation du port du masque pour les personnes de 11 ans et plus sur la voie publique lors de rassemblement de plus de 6 personnes, marchés, brocantes, vide-greniers et fêtes foraines.
- 2** Obligation du port du masque pour les personnes de 11 ans et plus dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement scolaire et d'enseignement supérieur dans le département 54.
- 3** à compter du 19/10/2020, interdiction des rassemblements festifs, familiaux ou sportifs dans l'établissement ERP de type L (Errouville) pendant lesquels le port du masque ne peut pas être assuré de manière continue.

Ceci annule tous les précédents arrêtés, Durée de 1 mois.